

Dossier d'inscription – Les ateliers sportifs de toussaint 2018

Du 22 au 26 Octobre 2018

Stage pour les 6/13ans

Cadre réservé à la gestion de l'administration

Agent :

Paiement par chèque En numéraire

Identité de l'enfant

Nom: Prénom:

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance:

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Informations familiales et personne à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom de la mère, du père ou du responsable légal de l'enfant :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Tél : _____ Mobile : _____ Professionnel : _____

Courriel : @

Si les parents sont séparés, indiquer les conditions de garde de l'enfant :

Tarifs : 30€ par enfant et par semaine (nombre de places limitées à 24 enfants)

Lundi 22 octobre	Mardi 23 octobre	Mercredi 24 octobre	Jeudi 25 octobre	Vendredi 26 octobre
Complexe G. Petitfrère La Ferté Gaucher	Complexe G. Petitfrère La Ferté Gaucher	Gymnase Villeneuve sur Bellot	Gymnase Villeneuve sur Bellot	Gymnase Rebais
10H-17H				
JEU COLLECTIF	TENNIS	FLAG FOOT US	TENNIS DE TABLE	COURSE D'ORIENTATION
FLAG FOOT US	DISC-GOLF	BASEBALL	LUTTE	JEUX TRADITIONNELS

FICHE SANITAIRE

A remettre OBLIGATOIREMENT

Médecin traitant

Nom du médecin :

Adresse.....

Code Postal : _ _ _ _ _

Ville :

Allergies médicamenteuses : Non Oui, lesquelles :

Allergies alimentaires : Non Oui, lesquelles :

Allergies respiratoires : Non Oui, lesquelles :

Autres allergies : Non Oui, lesquelles :

Vaccins	Oui	Non	Derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomélyte			
DT Polio			
BCG			
Tétra Coq			
Monotest			
ROR			
Coqueluche			
Méningite			

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Non Oui, lequel :

Autres difficultés éventuelles de santé (retrait de lunettes en cas de sport, appareil dentaire...etc).....

.....

.....

Je soussigné(e).....

certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à transmettre toute modification de situation au service concerné.

Fait à, le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. /Mme, responsable légal de

- Autorise seulement les personnes habilités à récupérer mon enfant le soir. (rayer cette mention en cas de refus).
- Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités journalières (rayer cette mention en cas de refus).
- Autorise les prises de vues lors des animations sur lesquelles pourrait figurer mon enfant et l'utilisation des images par la Communauté de Communes pour sa communication (rayer cette mention en cas de refus).

Règlement sportif

• Article 1

Dans le cadre des ateliers sportifs, les enfants et préadolescents participeront à des semaines composées d'une activité extérieure différente par jour ou par semaine avec diverses activités physiques sportives, culturelles, artistique ou de loisirs. L'encadrement sera assuré par des éducateurs diplômés, par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural 77 et par des bénévoles de clubs.

La CC2M se réserve le droit de modifier ses programmes d'activités si elle le juge nécessaire, ceci afin de préserver l'intégrité physique et morale des participants.

• Article 2

Les familles devront munir leurs enfants d'une tenue de sport adaptée ainsi que de rechange et d'une bouteille d'eau. Selon la période et les activités proposées un pique-nique, une casquette et de la crème solaire peuvent être nécessaires.

• Article 3

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'au lieu où se déroule l'activité et venir les rechercher.

Ils doivent également signaler leur présence auprès de l'éducateur sportif lors de leur arrivée et les prévenir de tout changement pour la récupération de l'enfant.

Respect des horaires en raison du caractère collectif des activités.

• Article 4

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

• Article 5

Documents à fournir :

- La fiche sanitaire dûment remplie
- L'autorisation parentale dûment remplie
- Une attestation d'assurance extra-scolaire
- Un certificat médical

• Article 6

Les règlements doivent s'effectuer par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) ou en numéraire lors de la remise du dossier d'inscription, au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin, 1 rue Robert Legraverend 77320 La Ferté Gaucher.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ne sera pas remboursée.

• Article 7

Tous les comportements jugés déplorables par les animateurs sportifs pourront faire l'objet d'un renvoi sans remboursement.